



**Soutenir le développement
des communautés**

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

Le développement des communautés⁵³ est un processus de coopération volontaire, d'entraide et de construction de liens sociaux entre les résidants et les institutions d'un milieu local. Ce processus vise l'amélioration des conditions de vie sur les plans social, culturel, économique et environnemental ou écologique. Le développement des communautés implique une action centrée sur un territoire local d'appartenance et tenant compte de tous les axes de développement.

Pour sa part, la notion de communauté renvoie à un système social structuré de personnes vivant à l'intérieur d'un espace géographique précis (ex. ville, village, quartier). Ces personnes ont une interaction sociale et partagent, entre elles et avec le lieu qu'elles habitent, certaines valeurs communes et des liens psychologiques démontrant ainsi une certaine conscience de leur identité en tant que communauté.

Le développement des communautés devrait, entre autres, contribuer à la mise en place et au renforcement au sein des communautés des conditions requises pour permettre, d'une part, à chaque individu de développer ses potentiels, de pouvoir participer activement à la vie sociale et de pouvoir tirer sa juste part de l'enrichissement collectif et, d'autre part, à la collectivité de progresser socialement, culturellement, économiquement, écologiquement, et ce, dans une perspective de développement durable.

Les principes fondamentaux suivants guident le développement des communautés :

- la participation des citoyens et des acteurs locaux visés dès le début de la planification des projets et activités;
- une approche démocratique assurant des relations égalitaires entre les partenaires impliqués;
- la solidarité sociale favorisant le développement du potentiel individuel et collectif;
- la responsabilité associée aux droits et devoirs de l'activité citoyenne.

De nombreuses recherches dans le domaine social ont confirmé que la participation sociale et les relations de réciprocité et de confiance, qui facilitent la coopération et l'entraide dans un milieu, peuvent influencer positivement la santé de la population. Les membres d'une communauté qui arrivent à travailler ensemble vers un but commun présentent un taux de mortalité plus bas et profitent d'un meilleur accès à

des services de santé et à des ressources d'aide. Ils composent aussi avec des normes sociales plus favorables à la santé. À l'inverse, les communautés où règnent la désorganisation, la méfiance et la compétition affichent de moins bons indicateurs de santé. On constate que dans ces communautés, la population présente plus de problèmes de santé mentale et un plus haut taux de suicide. Le risque de maladies coronariennes et le taux de mortalité infantile y sont également plus élevés, tout comme le risque de développer la maladie d'Alzheimer.

Le soutien, par l'action communautaire, au processus de développement d'un milieu est propice à l'amélioration de la santé et du bien-être de ses résidants. En favorisant, chez les individus, le développement de l'estime de soi et du sentiment de maîtrise de l'environnement, le soutien au développement durable des communautés contribue aussi à augmenter, entre autres, le sentiment d'appartenance, l'acquisition de nouvelles compétences et la fierté des réalisations jugées bienfaitrices pour les générations actuelles et à venir.

On reconnaît également que les communautés où règne une forte cohésion sociale, c'est-à-dire où la participation active des membres est favorisée, composent beaucoup plus efficacement avec des événements inattendus, accidentels ou même catastrophiques qui exigent des actions rapides, de l'entraide et de la solidarité. Ainsi, l'interaction entre les citoyens de même que les liens de confiance et de réciprocité créés constituent des conditions importantes pour améliorer la santé et le bien-être d'une collectivité.

Pour que la région de Lanaudière soit un endroit où il est facile de se trouver un emploi, de s'alimenter sainement, d'être physiquement actif, d'évoluer dans des environnements et des milieux de vie sécuritaires et respectueux des écosystèmes, la Direction de santé publique et d'évaluation (DSPE) réitère, comme elle l'a fait dans le premier rapport du Directeur, son engagement au développement durable des communautés, et cela, en collaboration avec ses partenaires. Dans cette perspective, le développement des communautés recherche l'équilibre entre les diverses dimensions du développement économique, social, écologique et culturel, pour le mieux-être des générations actuelles et futures.

⁵³ Le texte est repris ou adapté du *Programme national de santé publique 2003-2012 – Mise à jour 2008*.

ACTIVITÉS DU PNSP	ACTIONS RÉGIONALES	ÉTAT DE SITUATION	PARTENAIRES
<p>103. Renforcement de la capacité des milieux de vie à se prendre en main et accompagnement de chaque communauté vers son développement global, sain et durable.⁵⁴</p>	<p>RÉSULTAT ATTENDU :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Qu’au moins 17 municipalités soient ou aient été impliquées dans un processus d’animation de territoire dans une perspective de développement durable. <p>103.1 Soutenir les acteurs concernés par le développement durable des communautés pour favoriser des interventions sectorielles et intersectorielles concertées en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • collaborant avec les municipalités, les municipalités régionales de comté (MRC), la Conférence régionale des élus(es) (CRE) de Lanaudière et la Commission administrative régionale (CAR) afin de promouvoir l’aménagement d’environnements favorables à la santé et à la qualité de vie de la population pour qu’elle adopte des modes de vie sains, actifs et sécuritaires; • maintenant l’engagement à la Commission sociale de la CRE, au Comité régional pour la valorisation de l’éducation (CREVALE), au développement du Réseau d’animation en développement durable de Lanaudière (RADD-L) et à la Table des partenaires du développement social de Lanaudière (TPDSL) ; • offrant, au besoin, de la formation sur les méthodes et les outils en lien avec l’évaluation des processus et des retombées des activités locales sur les communautés, et une expertise de contenu; 	<p>En 2006, la Direction de santé publique et d’évaluation (DSPE) a participé à l’organisation des journées de la <i>8e Université de Pays</i>, dans la MRC de Matawinie. L’Agence participe aux ententes spécifiques en développement social et en éducation sous la responsabilité de la CRE.</p> <p>La DSPE est membre du conseil d’administration de la TPDSL et du Comité de pilotage du RADD-L. Dans le cadre des travaux de ce réseau, la DSPE a collaboré au développement d’un contenu de formation en développement durable des communautés à l’intention des organisateurs communautaires des centres de santé et de services sociaux (CSSS) et des agents de développement de différentes organisations de la région.</p> <p>De plus, la DSPE collabore aux travaux du CREVALE en s’impliquant à son conseil d’administration et à des comités de travail. La DSPE est membre du Comité régional <i>Éveil à la lecture et à l’écriture</i> dans les milieux défavorisés de la région. Le programme a été implanté dans la MRC de Montcalm et est en cours d’implantation dans les MRC de Matawinie et de D’Autray.</p>	<p>CAR CRE CREVALE MRC Municipalités RADD-L TPDSL</p>

⁵⁴ La 1^{re} colonne du tableau présente les activités correspondant à celles identifiées par le PNSP, à l’exception des activités non prévues qui, elles, sont uniquement de niveau régional. Les résultats attendus correspondent aux cibles régionales fixées par l’Agence. À la 2^e colonne, les actions régionales sont celles mises en œuvre par la DSPE. À la 3^e colonne, un état de situation, au 31 décembre 2008, est présenté pour chacune des actions régionales. La 4^e colonne mentionne les partenaires directement concernés par l’action régionale.

ACTIVITÉS DU PNSP	ACTIONS RÉGIONALES	ÉTAT DE SITUATION	PARTENAIRES
	<ul style="list-style-type: none"> collaborant, avec les divers paliers gouvernementaux, à la promotion ou à l'application de politiques publiques favorables à la santé et à la qualité de vie de la population; émettant, au besoin, des avis ou en présentant des mémoires sur des projets de développement, de planification, ou lors de consultations ou d'audiences publiques qui touchent le développement durable des communautés, les déterminants de la santé et les inégalités sociales et de santé dans les milieux de vie. <p>► Voir actions régionales 18.1, 19.1, 19.2, 22.1, 24.1, 37.2, 84.1, 84.4, 85.1 et 103.2.</p>	<p>En 2007, la DSPE a participé à la rédaction et à la présentation d'un mémoire à la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire au Québec, en collaboration avec la TPDSL.</p>	
	<p>103.2 Soutenir les CSSS pour favoriser des concertations sectorielles et intersectorielles en appui au développement durable des communautés en :</p> <ul style="list-style-type: none"> travaillant, à partir des orientations ministérielles et de concert avec le palier local, à l'exécution ou au soutien des plans d'action de santé publique et des projets cliniques des CSSS pour leur composante en développement des communautés; participant à des rencontres de la Table des organisatrices et des organisateurs communautaires de Lanaudière (TOOCL); offrant, au besoin, de la formation sur les méthodes et les outils en lien avec l'évaluation des processus et des retombées des activités locales sur les communautés; 	<p>En 2008, le CSSS du Sud de Lanaudière accompagnait trois municipalités impliquées dans un processus d'animation de territoire dans une perspective de développement durable et le CSSS du Nord de Lanaudière en accompagnait neuf. Deux démarches portent sur l'ensemble des territoires des MRC des Moulins et de Matawinie.</p> <p>Depuis 1997, la DSPE a collaboré ou offert son soutien aux CSSS pour réaliser des activités en développement des communautés, soit de recherche, de sensibilisation ou d'accompagnement sur la planification, l'utilisation de processus, de méthodes et d'outils. La DSPE a, selon le cas, apporté son soutien aux démarches d'animation locale en développement durable des communautés, aux comités locaux en développement social et en prévention de l'abandon scolaire.</p>	<p>CSSS INSPQ MSSS</p>

ACTIVITÉS DU PNSP	ACTIONS RÉGIONALES	ÉTAT DE SITUATION	PARTENAIRES
	<ul style="list-style-type: none"> • offrant une expertise de contenu sur les problématiques sociales et de santé, les approches d'intervention en santé publique (ex. par programme, populationnelle), les processus ou les démarches d'animation locale en développement durable des communautés (ex. <i>Villes et villages en santé, Agenda 21 local, Approche territoriale intégrée</i>); • favorisant le développement de projets en sécurité alimentaire et en développement durable des communautés. <p>► Voir actions régionales 18.1, 19.1, 19.2, 22.1, 24.1, 84.1, 84.4 et 103.1.</p>	<p>La DSPE a apporté son soutien au comité conjoint DSPE-CSSS en développement des communautés de la TOOCL, notamment à l'organisation, en 2007, d'une journée de réflexion du Regroupement québécois des intervenantes et intervenants en action communautaire sur le développement des communautés.</p> <p>La DSPE a produit plusieurs documents, notamment sur l'état de santé et de bien-être de la population (données socio-démographiques et sociosanitaires), les inégalités sociales et de santé et les enjeux liés à l'éducation, à la prévention de l'abandon scolaire et à la promotion de la réussite éducative.</p> <p>La DSPE a participé aux travaux du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) pour élaborer un contenu de formation en développement des communautés pour les gestionnaires de santé publique.</p>	

